

L'IREV sélectionne quelques ressources et actualités utiles aux acteurs associatifs, de la participation citoyenne et aux conseillers citoyens, pour les accompagner pendant la crise.

Vie associative

Ressources & lectures conseillées

- [Résultats d'enquête - Covid-19, où en sont les associations un an après ?](#) [1] Le Mouvement associatif, Juin 2021
- [Le reconfinement : les conséquences pour les associations.](#) [2] un dossier du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les impacts et les aides aux associations
- [« C'est peut-être la fin de nos activités » : la dynamique associative brisée par la crise sanitaire](#) [3], Le Monde, 1er septembre 2020 (article réservé aux abonnés)
- [Newsletter n° 6 PIVA - Vie Associative et déconfinement](#) [4]
- [Ressources pour les associations de](#) [5] la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA)
- [Dossier COVID-19 de l'URIOPSS](#) [6] Retrouvez toutes les actualités, recommandations et informations relatives à la crise sanitaire du Covid-19, régulièrement mises à jour, à destination des acteurs associatifs.
- Flash infos COVID-19 de l'URIOPSS : [abonnez-vous ici](#) [7]
- [Ressources pour les associations du Mouvement associatif](#) [8]
- [Résultats de l'enquête #Covid-19 : quels impacts sur votre association ?](#) [9]
- [Mobilisation et informations du réseau des Points d'informations pour la vie associative \(PIVA\) des Hauts-de-France](#) [10]
- [La revue Jurisassociations, bi-mensuelle des organismes à but non lucratif, consacre son numéro du 15 avril 2020 à la gestion de crise.](#) [11]

Mesures de soutien aux associations

- [Les députés votent la création d'un fonds d'urgence de 30 millions d'euros pour les associations](#) [12]

- [Politique de la ville : la campagne de subvention des associations 2020 est étendue jusqu'au 29 mai](#) [13]
Pour faire face aux difficultés de fonctionnement des structures associatives qu'occasionne la période de confinement, l'ANCT a décalé d'un mois la date de clôture des candidatures pour cette année. Elle est reportée du 30 avril au 29 mai prochain.
- [Parution de la \[14\] circulaire \[14\] sur les subventions publiques pour les associations](#) [14]
- [Le fonds de solidarité accessible aux associations employeurs](#) [15]
- [Les associations et la crise du coronavirus : l'Etat vous accompagne](#) [16]
- [Soutien aux acteurs du monde de la jeunesse, du sport et du tourisme - Mesures d'urgence de la Région Hauts-de-France](#) [17]
- [Le DASESS aide les associations en difficulté](#) [18]
- [Les aides et appuis exceptionnels de l'Etat aux entreprises accessibles aux associations employeuses et à leurs salariés.](#) [19]
En complément de l'information précisant le dispositif d'aide et d'appui aux associations mis en place par le Gouvernement, le Ministère du Logement et de la Ville confirme le maintien du soutien financier de l'Etat aux **postes d'adultes-relais et FONJEP** sous les conditions suivantes : l'aide sera maintenue dès lors que l'employeur verse un salaire à l'adulte-relais, l'aide sera maintenue dès lors que le contrat de travail FONJEP est maintenue.
- **Soutien exceptionnel du Gouvernement aux petites associations mobilisées dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville :**
-

SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX PETITES ASSOCIATIONS MOBILISÉES dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE COVID 19

MODE D'EMPLOI



Pour les petites associations de très grande proximité engagées dans les quartiers prioritaires pendant la crise du Covid-19

L'État lance un **FONDS EXCEPTIONNEL DE SUBVENTIONS JUSQU'À 2 500 EUROS** immédiatement disponibles pour soutenir vos actions de solidarité.

RAPPROCHEZ-VOUS DE VOTRE PRÉFECTURE !

➤ PUIS-JE BÉNÉFICIER DE L'AIDE ANNONCÉE PAR LE MINISTRE CHARGÉ DE LA VILLE ET DU LOGEMENT ?

Cette aide s'adresse aux petites associations de très grande proximité, qui se sont mobilisées pour soutenir les habitants des quartiers prioritaires pendant la crise sanitaire du covid-19. Votre association peut bénéficier de cette aide, si, pour assurer votre action de solidarité, vous avez des difficultés de ressources pour faire face aux dépenses de fonctionnement.

➤ COMMENT PUIS-JE SOLLICITER CETTE AIDE ?

Les préfets ont été chargés de recenser les petites associations rencontrant ce type de difficultés. Vous devez signaler votre situation directement auprès de la préfecture, en contactant par exemple le délégué du préfet ou votre interlocuteur de la collectivité (député, maire...), qui en assurera le relai.

➤ EST-IL NÉCESSAIRE DE DÉPOSER UN DOSSIER ?

Oui, après avoir contacté la préfecture, une demande de subvention doit être déposée sur la plateforme Dauphin : <http://usager-dauphin.cget.gouv.fr/>. La préfecture pourra vous accompagner dans cette démarche.

Il vous faudra préciser la nature exacte de vos besoins, en indiquant le montant de la subvention exceptionnelle dont votre association a besoin pour poursuivre son action pendant la

crise sanitaire. Ce montant ne pourra pas dépasser 2 500 €. La Préfecture, sur la base des éléments transmis, vous indiquera si votre demande est acceptée.

➤ POUR BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE, QUELLES SONT LES CONDITIONS À REMPLIR ?

Vous êtes éligible à cette aide si :

- l'action que mène votre association pendant la crise du Covid-19 est en lien avec l'action que l'association mène toute l'année. Sous certaines conditions, il est aussi possible d'en bénéficier, si vous avez choisi de faire évoluer l'action de votre association afin de prendre en compte les besoins spécifiques des habitants des quartiers durant la période de crise sanitaire.
- l'association fait face à des dépenses supplémentaires que votre association n'a pas la possibilité d'assumer.

covid_modeemploi_v1.pdf

Poids : 63.59 Ko

[Téléchargement](#) [20] [Favoris +](#) [21]

Participation citoyenne

- [Plateforme conseilscitoyens.fr](https://conseilscitoyens.fr) [22]
La plate-forme conseilscitoyens.fr est un lien privilégié d'information, de débat et d'échange de bonnes pratiques entre conseils citoyens, sur l'ensemble du territoire national. Portée par la fédération des centres sociaux, cette plate-forme est accessible gratuitement et est ouverte à l'ensemble des conseillers citoyens.
En cette période de confinement, la plate-forme a su depuis mi-mars organiser des visio-conférences régulières pour recenser des initiatives, des solutions et des bonnes pratiques dans chacun des conseils citoyens. L'occasion du confinement peut être un excellent moment pour pouvoir se lancer, ou se relancer sur cette plate-forme d'échange avec son conseil citoyen.
- [Compte-rendu des visio-conférences des conseils citoyens concernant les initiatives menées pendant la crise sanitaire](#) [23]
- [Espace ressources coronavirus de la plateforme conseils citoyens](#) [24]
- [Page facebook du conseil citoyen de Tourcoing](#) [25]
Sur les initiatives des conseils citoyens, l'IREV souhaitait également informer de l'existence de la page facebook du [conseil citoyen de Tourcoing](#) [25] qui, sur un ton optimiste, permet de faire vivre la solidarité locale tout en proposant régulièrement des informations de prévention pour faire face à la situation actuelle.

Dates: Mardi 28 avril 2020 - 17:15

URL de la source (modifié le 24/06/2021 - 11:38): <https://www.irev.fr/thematiques/veille-covid-19-des-informations-et-ressources-regulierement-mises-jour/veille-covid-0>

Liens

- [1] <https://www.maisonsdesassociations.fr/68/165-resultats-d-enquete-covid-19-ou-en-sont-les-associations-un-an-apres>
- [2] <https://www.associations.gouv.fr/le-reconfinement-consequences-pour-les-associations.html>
- [3] https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/09/01/le-covid-19-complique-la-rentree-des-associations_6050532_3224.html
- [4] <https://piva-hdf.fr/wp-content/uploads/2020/05/Newletter-n°-6-PIVA-Déconfinement.pdf>
- [5] <http://www.associations.gouv.fr/info-coronavirus.html>
- [6] <http://https://www.uriopss-hdf.fr/actualites/covid-19-preconisations-aux-essms>
- [7] <https://urlz.fr/cbUg>
- [8] <http://cliquez ici https://lmahdf.org/informations-covid-19/>
- [9] <http://https://lemouvementassociatif.org/wp-content/uploads/2020/03/COVID-impacts-Diaporama.pdf>
- [10] <https://piva-hdf.fr/>
- [11] http://fr.calameo.com/editions-dalloz/read/004648343abbfa148c2bd?utm_source=sendinblue&utm_campaign=Flash_infos_Coronavirusinfos_et_veille&utm_medium=email
- [12] https://www.banquedesterritoires.fr/les-deputes-votent-la-creation-dun-fonds-durgence-de-30-millions-deuros-pour-les-associations?pk_campaign=Flux%20RSS&pk_kwd=2020-11-13&pk_source=Actualit%C3%A9s%20Localtis&pk_medium=RSS
- [13] <http://www.cget.gouv.fr/actualites/la-campagne-2020-de-demande-de-subvention-est-ouverte>
- [14] https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/circulaire_no_6166-sg_du_6_mai_2020_mesures_adaptation_regles_subventions_publiques.pdf

- [15] <https://www.associations.gouv.fr/le-fonds-de-solidarite-accessible-aux-associations.html>
- [16] <https://www.associations.gouv.fr/covid.html>
- [17] http://http://expertise.uriopss-npdc.asso.fr/resources/npca/pdfs/2020/4_Avril//Courrier_F_BARISE_AU_aux_acteurs_Jeunesse_Sport__Tourisme.pdf
- [18] <https://www.associationmodeemploi.fr/article/le-dasess-aide-les-associations-en-difficulte.70956>
- [19] <https://associations.gouv.fr/les-aides-et-appuis-exceptionnels-aux-entreprises-accessibles-aux-associations-employeuses-et-a-leurs-salaries.html>
- [20] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/covid_modeemploi_v1.pdf
- [21] <https://www.irev.fr/javascript%3A%3B>
- [22] <http://www.conseilscitoyens.fr/>
- [23] <https://www.conseilscitoyens.fr/article/coronavirus-les-conseils-citoyens-r%C3%A9unis-en-visio-conf%C3%A9rence>
- [24] <https://www.conseilscitoyens.fr/espace-ressources-coronavirus>
- [25] <https://www.facebook.com/ParoleDHabitants/>